

## **CONVOCATION :**

L'an deux mille vingt-deux, le 18 février, Nous, RICARD Bruno, certifions avoir convoqué dans la forme et les délais légaux les membres du Conseil Municipal pour le vingt-cinq février deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1 – FINANCES**

- 1-1 Examen et approbation du compte de gestion 2021
- 1-2 Examen et approbation du compte administratif 2021
- 1-3 Débat d'orientations budgétaires 2022
- 1-4 Pacte Fiscal Financier et Solidaire – Approbation
- 1-5 Cimetière – Tarification des concessions
- 1-6 Location des salles – Tarification

### **2 – BÂTIMENTS COMMUNAUX**

- 2-1 Rénovation de la salle des fêtes – Sélection des prestataires

### **3 – INFORMATIONS GENERALES**

- 3-1 Dinan Agglomération - Actualités
- 3-2 Dossiers de demandes de permis de construire et de déclarations préalables déposés
- 3-3 Information dans le cadre de la délégation donnée au Maire (Art. L2122-22 du CGCT)
- 3-4 Informations générales

### **4 - QUESTIONS DIVERSES**

\* \* \* \* \*

## **REUNION DU 25 FEVRIER 2022**

**Étaient présents :** M. RICARD Bruno, Maire – M. VADEPIED Alain – Mme LECOINTRE Haude – M. MAHE Bernard – Mme TROUBADOURS Sophie – M. CASSIGNEUL Thomas – Mme RE Claire – Mme IDRI Brigitte – M. BRIAND David – M. PINTO José – Mme GUERIN Sabine – M. ARMBRUSTER Olivier – M. GUILLEMOT Thomas – Mme BAUDU Françoise – M. LE DREZEN Philippe – Mme BREHIER Josiane – Mme BRIOT Janig – Mme PETIPAS Jennifer – Mme LEPETIT Françoise – M. QUINTIN Pascal – Mme GUIGUI-DELAROCHE Cécilia – M. BERNARD Rémi.

**Étaient absents :** M. NICOLAS Thierry donne pouvoir à M. MAHE Bernard – Mme CARER donne pouvoir à Mme RE Claire – Mme PILLOT Mathilde donne pouvoir à Mme TROUBADOURS Sophie – M. MOREL Mathias donne pouvoir à M. CASSIGNEUL Thomas – M. BODIN Daniel donne pouvoir à Mme GUIGUI-DELAROCHE Cécilia

### **Désignation d'un (e) secrétaire de séance**

M. le MAIRE propose de désigner **Mme PETIPAS Jennifer** comme secrétaire de séance.

Cette proposition est acceptée **à l'unanimité**.

\_\_\_\_\_

Le **procès-verbal** de la réunion du **21 janvier**, a été adopté **à l'unanimité, sans observation**.

\_\_\_\_\_

Avant l'ouverture, un point est fait sur l'agenda à venir (Station Verte, Collecte APE, Rencontres de quartiers, etc.)

Après l'ouverture du Conseil Municipal, M. Le Maire souhaite présenter l'actualité autour du projet d'hôpital.

Mme GUIGUI-DELAROCHE, au nom de la minorité municipale, souhaite faire une intervention avant la présentation par M. Le Maire, qui l'y invite.

« La minorité respecte votre fonction de Maire mais nous aimerions davantage de sérieux dans certaines de vos prises de positions qui donnent une image peu reluisante de notre commune.

A réception de la convocation de ce jour, nous n'avons pu nous empêcher de sourire à la lecture de cette petite phrase annonçant un moment d'échanges et d'informations autour du projet de l'hôpital.

Changement de tactique car il est vrai que la dernière fois où vous avez abordé ce sujet (à la fin du Conseil Municipal d'Octobre dernier), certains membres de votre majorité ont quitté la salle suivis de près par les membres de la minorité...

Cela aurait dû vous interpellier mais non puisque vous remettez le sujet sur le tapis ce soir !!!

Alors oui il est possible d'aborder ce sujet mais en se posant les bonnes questions et en y apportant des solutions.

Ce nouveau projet hospitalier intéresse-t-il toute la population ? Clairement oui.

Débattre sur des informations issues d'une réunion publique réunissant environ 120 personnes ? Clairement non d'autant plus que l'argumentaire de 5 pages, partiel et partial, fourni pour ce conseil ne comporte que des points négatifs : projet pas souhaitable, pas crédible, pas fondé, insincère...

Tout le monde a le droit de s'exprimer, cela s'appelle la démocratie, le respect de la citoyenneté mais il faut le faire avec sérieux.

Aujourd'hui, nous sommes toujours en période de crise sanitaire même si une amélioration semble apparaître : le spectre d'une 3<sup>ème</sup> guerre mondiale plane au-dessus de nos têtes...

Il est donc totalement inutile et inapproprié d'insuffler de l'anxiété supplémentaire dans la tête d'une majorité de la population qui ne s'est même pas posée la question de savoir si ce projet était bon ou mauvais.

Une fois de plus Monsieur le Maire, vous souhaitez informer sur un dossier pour lequel vous avez un avis plus que tranché, c'est pourquoi la minorité estime que l'argumentaire fourni par vos soins à l'ensemble des membres du conseil municipal est amplement suffisant et ne nécessite pas d'échanges à moins que, depuis sa rédaction, vous ayez des solutions constructives à proposer.

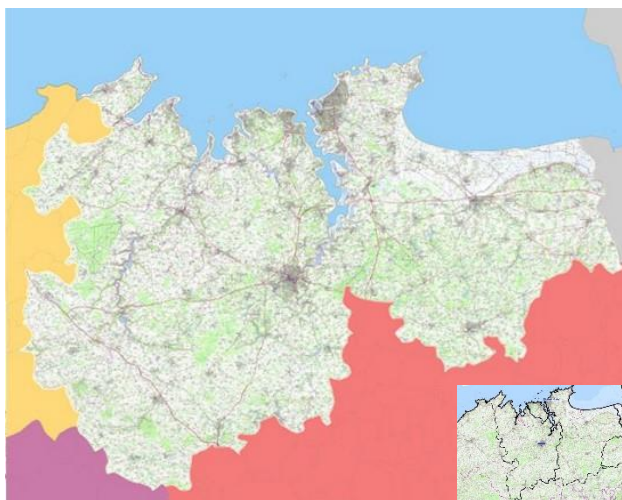
Je vous remercie. »

M. Le Maire s'étonne du propos, au vu de l'importance de l'enjeu et le sérieux du travail mené, et présente ensuite le document transmis aux conseillers municipaux.

## HOPITAL – territoire 6

Pourquoi le projet de Grand Hôpital de Saint-Malo ne répondra pas aux besoins de la population du Pays de Dinan ?

Argumentaire suite à l'étude des documents disponibles et à la réunion d'information et d'échange du 4 février 2022 à Plumaudan



Le 27 septembre, le conseil communautaire de Dinan Agglomération a voté une motion à l'unanimité en interrogeant l'Agence Régionale de Santé (ARS). Nous avons au niveau de la commune voté à notre tour dans les jours suivants. Dinan Agglomération sollicitait la venue du Directeur Général de l'ARS Bretagne, Stéphane Mulliez : celui-ci a envoyé une réponse... Presque trois mois plus tard, le 20 décembre 2021. Il n'a à cette heure fait aucune proposition de rendez-vous. Sans aucun contact avec les élu.e.s du territoire, il s'attache en revanche, en lien avec le directeur du Groupement hospitalier de territoire Rance Emeraude, à dérouler d'ici fin mars le protocole entérinant le projet, en vue d'une approbation définitive en mai.

Au vu de cette hypothèse de calendrier, de l'opacité dans laquelle se bâtit un projet qui pose de nombreuses questions, de l'érosion de la confiance envers l'ARS, il y a urgence à réagir. C'est ce qui a motivé la réunion

publique du 4 février dernier à Plumaudan, et le temps fort du 28 février prochain sur le parvis du siège de Dinan Agglomération. C'est ce qui motive le temps d'échange proposé en ouverture du conseil municipal du 25 février, sur la base des éléments récapitulés ci-après.

Sources : rapport Rossetti automne 2020, rapport Averroès automne 2021, lettre ARS 20/12/21, témoignages d'habitants et de membres du personnel

## Que sait on du projet, dans les grandes lignes ?

Nous le savons tous, un nouveau projet hospitalier se dessine pour le « territoire 6 » représenté sur la carte ci-dessus. On voit notamment que ce territoire s'étend à l'ouest et au sud bien au-delà de la limite de Dinan Agglomération (rappelée en petit format sur la carte ci-dessus).

Le projet prévoit quatre sites : Cancale, Saint Malo 1 (actuel), Dinan, et Saint Malo 2 (= nouveau site dit « plateau technique de recours » très probablement sur la zone Atalante de Saint-Jouan-des-Guérets). Dans le projet les deux premiers sont orientés gériatrie, et les deux seconds constituent le nouveau socle de l'offre hospitalière en tant que tel. Mais avec une forte diminution de services à Dinan. La fermeture de la maternité en 2020 et les réductions successives de lits ces dernier mois (- 9 en pneumologie par exemple en septembre dernier) ont ouvert la voie.

**Situation actuelle :** nombre de lits en distinguant « hôpital conventionnel » (HC) et « hôpital de jour » (HDJ = ambulatoire).

	CH DE SAINT MALO			CH DE DINAN			GHRE		
	HC	HDJ	TOTAL	HC	HDJ	TOTAL	HC	HdJ	TOTAL INSTALLES SUR LE GHRE
Médecine	240	26	266	159	25	184	399	51	450
Chirurgie	64	15	78	3		3	67	15	81
Obstétrique	26		26	1		1	27	0	27
Pédiatrie	18	4	22	7	5	12	25	9	34
Soins critiques	30		30	6		6	36	0	36
Urgences	47		47	16		16	63	0	63
	425	45	469	192	30	222	617	75	691

**Le projet :** croissance de la logique ambulatoire, et réduction des lits (- 60 en global, et - 105 en « HC »)

	PROPOSITION			ÉCART / EXISTANT	ECART / OCCUPATION THEORIQUE
	HC	HDJ	TOTAL		
Médecine	349	95	444	-6	98
Chirurgie	56	20	76	-5	21
Obstétrique	26		26	-1	-3
Pédiatrie	20	4	24	-10	5
Soins critiques	36		36	0	6
Urgences	25		25	-38	6
	512	119	631	-60	133

## → Le projet n'est pas souhaitable

Un plateau technique à Saint-Malo qui éloigne les habitants de l'ouest et du sud du territoire de l'accès au soin

Le cœur névralgique du projet est le futur « plateau » (technique, de recours...). Quasiment acté à Saint Jouan des Guérets (et fortement souhaité à cet endroit par le Maire de Saint Malo), il éloignerait de multiples communes d'un accès aux soins critiques. Le tableau suivant compare quelques temps et distances, hors situations de congestions ou d'aléa sur la route :

	Temps – distance vers l'hôpital de Dinan	Temps – distance vers Atalante - St Jouan les Guérets
EREAC,	34 km, 37'	62km, 54'

LANRELAS	34 km, 34'	61km, 50'
ROUILLAC	34 km, 37'	63km, 48'
PLUMAUGAT	30 km, 30'	55km, 46'

On voit que la durée « critique » de 30' est déjà dépassée pour accéder à l'hôpital de Dinan. Elle le serait beaucoup plus encore pour accéder à St Jouan... sans compter les bouchons d'été sur le Pont Chateaubriand ou à l'entrée de St Malo, depuis l'échangeur de la Chênaie (Miniac-Morvan) !... A moins d'équiper chaque caserne de pompiers d'un hélicoptère ?

Une très large partie de la population du Pays de Dinan aura donc intérêt à se rendre à Rennes ou à Saint-Brieuc en cas d'hospitalisation, alors que ces hôpitaux sont déjà saturés ou en passe de l'être

La situation actuelle, avec la maternité de Dinan fermée, montre les limites d'une approche exclusivement malouine pour l'accueil des spécialités médicales hospitalières : des mamans ont accouché au bord de la route, ou à domicile sans l'avoir voulu ; des drames ont été évités de peu à la maternité de Saint-Malo, faute de blocs obstétriques et de personnel en nombre suffisant...

### Une diminution drastique de service à Dinan

L'objectif du projet est que Dinan devienne un site à dominante gériatrique et ambulatoire (=« HDJ, hospitalisation de jour), avec notamment la disparition des soins critiques, interrogeant de facto la pertinence de conserver des urgences, en l'absence de services susceptibles d'assurer les opérations chirurgicales sur place. De plus, les collaborations construites année après année avec la clinique privée et l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu seront encore plus fragilisées par le projet.

DETAIL POUR DINAN	actuel		projet	
	HC	HDJ	HC	HDJ
Chirurgie 1	3		0	
HDJ pédiatrie		5		4
Néonatalogie	7		0	
Obstétrique maternité	1		0	
Soins critiques -USC (unité de surveillance continue)	6		0	
Urgences - UHTCD	8		5	
Urgences - ZAC	8		0	
Méd. Aigüe gériatrique	34		42	
Maladies respiratoires infectieuses	24		0	
Cardiologie	18		0	
Neurologie	12		0	
HDS de médecine	11		0	
HDI de médecine		25		30
HDI Onco Hématologie		0		5
Rhumatologie	12		0	
Médecine Polyvalente	48		42	
TOTAL	192	30	89	39

Une perte d'environ 600 emplois directs est estimée (agents de l'hôpital qui est le plus gros employeur de notre territoire) auxquels il faudrait ajouter nombre d'emplois indirects impactés (commerces, hôtellerie, restauration, services d'ambulances...)

### → **Le projet n'est pas crédible**

Le projet nécessite un budget estimatif d'investissement de 400 millions d'euros. La somme est considérable.

100 millions seraient amenés par l'Etat dans le cadre du « Segur de la santé ». C'est un montant conséquent qui correspond à un besoin réel d'investissement sur les trois hôpitaux existant sur le territoire, mais... où

sont les 300 millions manquants pour mener à bien le projet de nouvel hôpital territorial ? → on connaît la suite (d'autres sites hospitaliers le montrent) : un emprunt massif, et des économies drastiques sur le fonctionnement pour rembourser cet emprunt durant des décennies. Ces économies drastiques nécessitent en effet une baisse du nombre de lits, et une diminution des durées de séjour, au détriment des personnes accueillies. Car ce qui coûte aujourd'hui dans un hôpital, c'est le personnel (80% des dépenses de fonctionnement). Ce même personnel que l'on a applaudi lors du premier confinement lié au Covid, c'est lui que l'on veut réduire.

**Un investissement majeur ne peut pas résoudre la question de l'accès aux soins sans des femmes et des hommes pour nous soigner, nous accueillir, nous accompagner au travers de dizaines de métiers.**

De plus, construit dans l'opacité, et à l'image d'autres grands projets d'Etat, ce scénario va se heurter à toute une série d'obstacles, techniques, juridiques, politiques. Même l'acquisition du foncier requis à St Jouan les Guérets n'est absolument pas garantie<sup>1</sup>.

Le projet n'est pas crédible non plus sur le plan de la formation : le Président de la Région Bretagne a récemment acté la formation des infirmières à Dinan – Kersiam pour 5 ans. C'est une bonne nouvelle mais... sans soins critiques à Dinan, cette formation sera rapidement fragilisée.

### → **Le projet n'est pas fondé !..**

Un tel projet est extrêmement structurant et déterminant pour un territoire, au vu des enjeux de santé et des sommes énormes envisagées. Or **tout est fondé sur un rapport de 20 pages** : le rapport « Rossetti », rédigé à l'automne 2020. Certes les études en cours (Averroès, Icade) actualisent ce rapport, mais l'axe majeur du projet (nouveau plateau technique, diminution des services à Dinan) reste de mise. Ces rapports répondent surtout à la vétusté de l'hôpital actuel de Saint-Malo : on construit un nouvel hôpital en périphérie de cette ville, et on en profite pour aspirer les services de spécialité présents aujourd'hui sur Dinan.

Des réflexions étaient promises sur le lien hôpital – médecine de ville - territoire - population, cela n'est toujours pas le cas.

Des réflexions étaient promises sur le lien hôpital – médecine de ville. Cela n'est toujours pas le cas.

Ce futur-là nous promet donc à la fois une avancée des déserts médicaux, que l'ARS observe passivement, et un recul de l'accès à l'hôpital pour un grand nombre d'habitants.

### → **Le projet est insincère**

Prenons un exemple. Le projet semble promettre encore (avec hésitation) le maintien d'urgences « 24 heures sur 24 » à Dinan.

Mais que seront des urgences sans possibilité de soins critiques sur place ? Déjà aujourd'hui la prise en charge des accidents cardiaques et vasculaires cérébraux n'est plus possible à Dinan, faute de permanence de neurologue sur Dinan. Les urgences de Dinan sont en train de devenir un simple sas redirigeant les patients... vers Saint Malo. Pour certains AVC, au vu de la distance, c'est une « perte de chance ».

La lettre de l'ARS du 20 décembre 2021 cite les urgences de manière très ambiguë et inquiétante : « un service d'urgence et une ligne de SMUR fonctionnant 24h/24 » : la ligne de téléphone fonctionnera donc 24h/24 . Pour le reste.....

Cette érosion des services à Dinan s'inscrit dans le temps long, ce qui justifie d'autant plus le besoin de vigilance : en 2003, legs de la chirurgie et des ressources financières associées à la clinique privée ; en 2009 perte d'autonomie, avec la création du Centre Hospitalier Territorial puis du Groupement Hospitalier Territorial ; en 2019-2020 fermeture de la maternité ; désormais menace d'autres services, de la formation comme indiqué, et de la chirurgie privée elle-même (faute de véritables urgences) ; etc...

---

<sup>1</sup> Propos de collègues Maires de St Malo Agglomération

## → Quelle alternative ?

Les 100 millions d'euros d'aide de l'Etat, par le « Ségur de la santé », constituent indéniablement un financement utile à l'amélioration des services hospitaliers du territoire. Mais les mobiliser utilement, c'est les mobiliser pour le maintien d'un véritable haut niveau de service à Saint-Malo ET à Dinan. Pour Dinan notamment, des urgences sans soins critiques ne font pas sens, ni pour l'hôpital public lui-même, ni pour la clinique privée voisine.

La maternité de Dinan fait débat ? Une chose est sûre, sur ce sujet c'est la situation présente qu'il faut commencer par résoudre : sa fermeture reporte une charge trop forte sur l'hôpital de Saint-Malo, des incidents graves ont lieu....

La première étape d'une alternative souhaitable, crédible et sincère est de sortir du processus opaque qui est à l'œuvre, et qui se veut inéluctable, et de demander l'étude sérieuse des impacts en termes de qualité de service, d'emplois, de liens villes-hôpital, d'aménagement du territoire (infrastructures et services de transport). Plusieurs scénarios doivent être présentés aux élus afin qu'ils puissent donner un avis sur la base de plusieurs alternatives. Ceci doit passer par une meilleure représentation des médecins, élus et usagers du Pays de Dinan dans les instances décisionnelles du groupement hospitalier.

Un débat s'instaure :

- **Avis** → Il faut parfois regarder dans le rétroviseur. En 2002, le service Chirurgie a été fermé et cela a entraîné un déficit structurel, et donc une grande difficulté sur la maternité, etc. Aujourd'hui, la conséquence du projet proposé pourrait être un renoncement des Urgences 24h/24h. Il existe des secteurs où il n'y a pas d'hôpital. A Paimpol par exemple ; et aujourd'hui, ils ont moins de médecins généralistes. Cela est lié. Il faut prendre date aujourd'hui des conséquences dans 10 ans. La prise en charge va en pâtir. Il faudra prendre la voiture pour aller se faire soigner. Les hôpitaux de Fougères, Redon, Vitré, fonctionnent en plein exercice, en partenariat avec Pontchaillou. Dinan doit pouvoir bénéficier de la même logique (B. MAHE).
- **Avis + Clinique** → Je suis totalement solidaire de mettre ce point à l'Ordre du Jour, en tant qu'habitant et élu. L'hôpital est un élément essentiel du territoire ; véritable service public. Etape par étape, un domino tombe. On cherche à nous rassurer mais on ne va pas dans le bon sens. On demande les informations mais on ne les obtient pas. Je défends ce service public ; mais quid aussi de la clinique ? Elle va périlcliter. La médecine de ville va périlcliter, tout comme la médecine de campagne. On veut de l'honnêteté, pour pouvoir échanger. Le minimum est d'en discuter, et de mobiliser la population. Une unité totale pour défendre notre territoire, défendre l'accès aux soins des habitants. Faire de la politique, cela se définit par la vie de la cité, s'impliquer dans le projet de la vie (D. BRIAND). J'ai rencontré en juillet la directrice de la clinique, et un de ses chirurgiens, et ils m'ont dit qu'ils seraient en difficulté. A l'échelle de Dinan, Vivalto sera dans le dur. A Guingamp, il y a une unité politique ; ici je garde espoir qu'il y en ait une (M. Le Maire).
- **Echanges par rapport aux propos de la minorité** → Il y a un mélange des genres dans le courrier lu. Crise sanitaire ; crise géopolitique. Je ne comprends pas (A. VADEPIED). Je ne veux pas rajouter un élément anxigène aux habitants (C. GUIGUI-DELAROCHE). Si on attend que tout aille bien pour en parler, on n'en parlera jamais (A. VADEPIED). Je veux qu'on apporte des solutions ; et pas seulement des critiques ; c'est anxigène. On est la Minorité, on se permet de dire que dans la commune, on n'est pas tous OK avec ce que vous faites, c'est normal. Publiquement, M. Le Maire prend des positions qui ne passent pas (C. GUIGUI-DELAROCHE). C'est un malentendu grotesque et ridicule ; j'amène des infos que les habitants ne connaissent pas. : le document donne des informations aux habitants. Il est temps d'être vigilant et de dire STOP. On peut faire mieux en en

parlant collectivement. On doit par exemple se référer aux projets de Vitré Fougères qui fonctionnent dans le cadre d'un partenariat sincère avec Pontchaillou (M. Le Maire).

- **Avis** → J'apporte mon soutien sincère à M. Le Maire pour défendre ce service public de santé. La Santé est essentielle. L'ARS nous mène en bateau ; il y a une absence de clairvoyance. A Dinan, mais aussi ailleurs ; j'étais en soutien à Guingamp. Sur Guingamp il y a une homogénéité politique pour défendre l'Hôpital. A Carhaix, il y a 15 ans, l'ARS s'est trompé. Un collectif de citoyens et d'élus s'est formé ; levée de boucliers, parce que les gens ont été solidaires. Bravo à Carhaix. L'ARS a revu son projet. On a besoin de ce service de proximité. Par ricochets, tout le monde sera perdant. Si l'hôpital s'effondre, ce sera terrible (P. LE DREZEN).
- **Avis** → J'ai bien apprécié le document proposé par M. Le Maire, qui est dans une logique scientifique. Il est concret avec des chiffres, argumenté, mesuré. On arrive à des conclusions. Quand le mur arrive, c'est un devoir d'essayer de faire changer d'avis les décisionnaires. Il faut un débat pour discuter sur des choses factuelles (O. ARMBRUSTER). Ce document est travaillé avec sérieux (S. TROUBADOURS). On peut avoir des visions différentes sur tout ; mais aujourd'hui la pente concernant l'hôpital de Dinan est dangereuse (M. Le Maire).

---

## 1 – FINANCES

### Délibération n° 2022-02-01 : Examen et approbation du compte de gestion 2021

**Rapporteur : Brigitte IDRI**

---

Il est rappelé que le compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif.

Ainsi, les éléments du compte de gestion 2021 du budget principal de la commune sont communiqués à l'assemblée.

Les résultats s'établissent comme suit :

**Budget principal :**

		Fonctionnement	Investissement
RECETTES	Titres de recette émis .....	3 814 669.64	1 494 749.33
DEPENSES	Mandats émis .....	3 042 232.57	1 198 670.15
RESULTAT de l'EXERCICE	<i>Solde d'exécution</i> Excédent .....	772 437.07	296 079.18
	Déficit .....		
RESULTAT REPORTE	Excédent .....	160 398.78	
	Déficit .....		447 346.42
RESULTAT CUMULE	Excédent .....	932 835.85	
	Déficit .....		151 267.24

Après en avoir pris connaissance et considérant la régularité des opérations, le Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2021 établi par M. Le Trésorier de Dinan-Ville et Banlieue, comptable public de la commune, en concordance avec le compte administratif correspondant.
-

## Délibération n° 2022-02-02 : Examen et approbation du compte administratif 2021

Rapporteur : Brigitte IDRI

L'année 2021 démontre un retour « presque » à la normale suite à une année 2020 extrêmement marquée par la Covid 19. L'équilibre reste toutefois fragile. Les résultats sont conformes aux prévisions budgétaires et respectent les enveloppes allouées. Le compte administratif 2021 maintient un fort excédent en fonctionnement, en baisse cependant par rapport aux années 2018-2020. La Capacité d'Autofinancement reste toutefois supérieure aux années d'avant 2018.

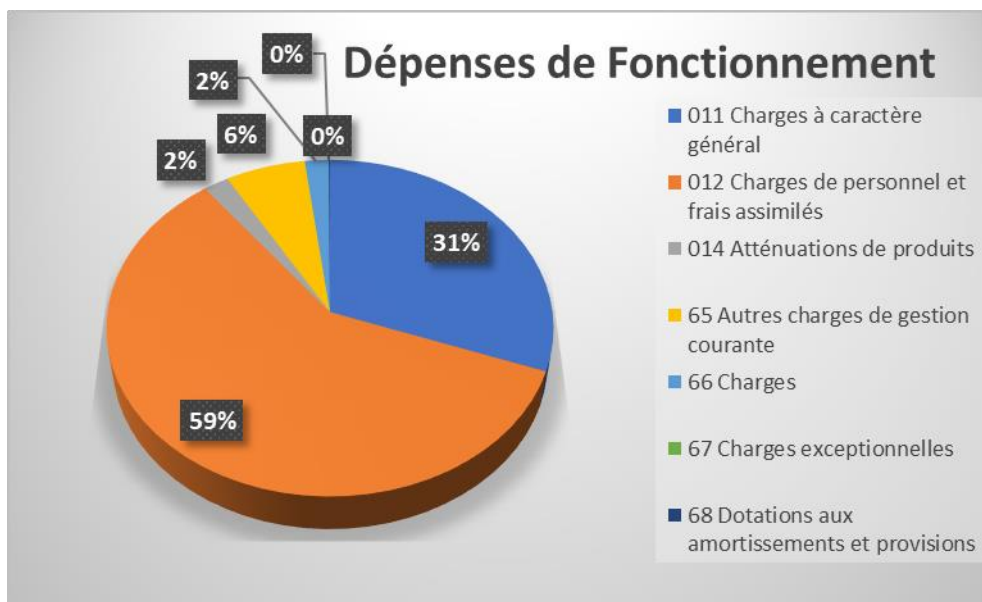
La Commission des Finances du 15 février a analysé les résultats, visibles dans les tableaux ci-joints, et a souhaité apporter des précisions sur certains articles. Vigilance cependant à la comparaison CA 2020-2021, avec des lignes budgétaires qui avaient été impactées fortement en 2020.

En résumé, les effets du COVID-19 sont encore visibles :

- Des recettes de fonctionnement, principalement sur les produits des services, en deçà des années pré-Covid ;
- Une augmentation des dépenses de fonctionnement liée à la reprise post-Covid.

### Fonctionnement

#### 1) Dépenses de fonctionnement



Article	Libellé	Réalisé 2020	Réalisé 2021
011	Charges à caractère général	757 954,05	872 904,72
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 587 295,63	1 684 202,58
014	Atténuations de produits	53 232,00	57 286,00
65	Autres charges de gestion courante	165 257,49	180 721,53
66	Charges financières	62 035,78	54 290,33



67	Charges exceptionnelles	467,95	0,00
68	Dotations aux amortissements	-	2 650.23
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>2 626 242,90</b>	<b>2 852 055.39</b>

**a. Les charges à caractère général : Covid 19 et Relance**

Chapitre	Libellé	Réalisé 2020	Réalisé 2021
011	Charges à caractère général	757 954,05	872 904.72

Les charges à caractère général sont en hausse de 15.17 % par rapport à 2020, qui reste une année particulière et donc difficilement comparable. De fait, tout en mettant en lumière des évolutions par rapport à 2020, il est nécessaire de mettre en adéquation certaines lignes budgétaires avec l'exercice 2019.

Un retour à la normale par rapport à 2019 :

- **60623** : Dépenses liées à l'alimentation (+ 14 000 euros par rapport à 2020)
- **6228** : Diverses activités d'animation + hausse Budget Culture
- **6247** : Transport

Une hausse sur 2021 – conforme aux prévisions budgétaires :

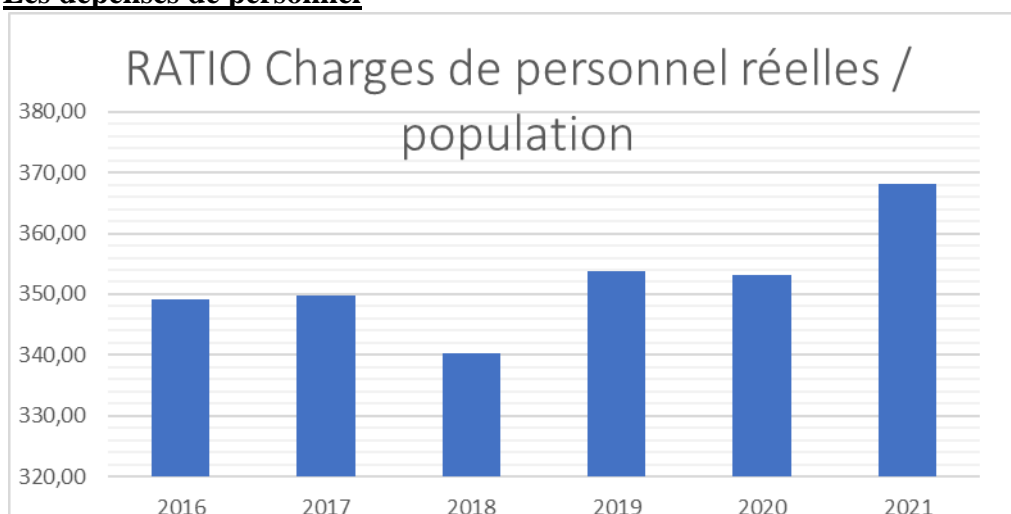
- **60633 : Fournitures de voirie** - L'arrivée de nouveaux agents au Service Voirie a permis d'avancer considérablement sur des petits travaux d'aménagement ;
- **615231 : Voiries** - Evolution des prestations avec une externalisation des prestations de curage et de fauchage ;
- **61521 : Terrains** - L'entretien du terrain synthétique, estimé à 14 000 euros ; conformément à l'enveloppe budgétaire allouée et à la maintenance du terrain ;
- **615232 : Réseaux** - Nouvelles modalités de versement auprès du SDE 22 ;
- **6156 : Maintenance** - Un rattrapage de factures ;
- **6188 : Autres frais divers et 6228** - Un budget culture augmenté ;
- **6281 : Concours divers / Cotisations** - Adhésion à Station Verte.

Autre élément important, la mise en place d'un Budget Participatif, avec un premier budget alloué de 10 000 euros. Ces dépenses sont inscrites au BP sur une seule ligne budgétaire (678) mais dispatchées au Compte Administratif sur plusieurs lignes budgétaires du chapitre 011 « Dépenses à caractère général ».

Concernant le matériel roulant, une réflexion plus aboutie sera proposée pour l'élaboration du BP 2022, en prenant en compte les dépenses obligatoires et les nouvelles normes pour les véhicules concernées (Poids Lourds, Tractopelle, etc.).

D'autre part, en continuité des années 2019 et 2020, la part des travaux en régie (+ 12 000 euros) continue d'augmenter, ce qui permet de valoriser le travail réalisé par le Service Technique tout en diminuant les dépenses auprès des entreprises pour des travaux d'entretien de bâtiments. Ces dépenses sont aussi valorisées par une recette d'investissement, permettant une récupération de la TVA sur les fournitures.

## **b. Les dépenses de personnel**



Estimée à **368 euros** (dépenses de personnel / habitant), la commune de Lanvallay se situe toujours en dessous de la moyenne départementale, en comparaison avec les collectivités de sa strate, qui s'élève à **463 €/habitants**.

Les dépenses de personnel sont en hausse de **6.11 %**. Pour rappel, l'année 2020 avait connu une baisse des dépenses de personnel ; situation inédite, avec un retour donc à la normale sur 2021. Dans une extrapolation des dépenses de personnel, en rapport aux recettes engendrées (Remboursement maladie, Contrat PEC, Remboursement Mise sous pli), les dépenses neutralisées augmentent de **4.31%**.

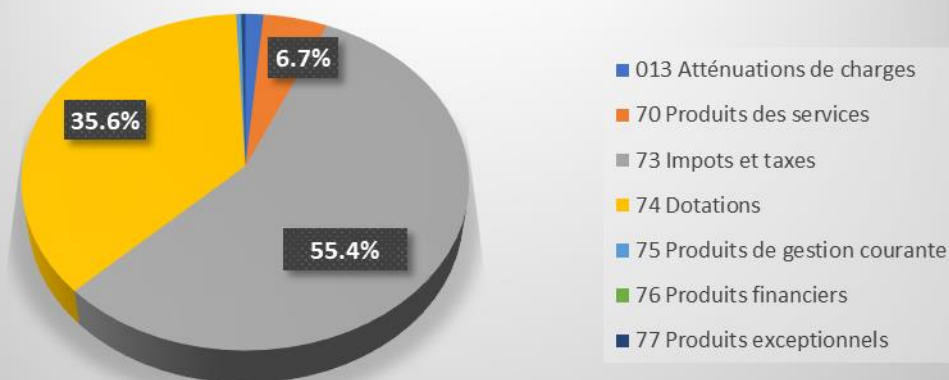
Chapitre	Libellé	Réalisé 2020	Réalisé 2021
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 587 295,63	1 684 202,58

## **2) Recettes de fonctionnement**

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Recettes réelles fonctionnement</b>	<b>3 218 417,33</b>	<b>3 614 778,18</b>	<b>3 749 436,24</b>	<b>3 575 811,41</b>	<b>3 739 964,78</b>
		10,97%	3,59%	-4,63%	4,59%

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent logiquement de 4.59 % en 2021, comparées à celles de 2020, et sont conformes aux prévisions budgétaires (+ **1.35 %**).

## Recettes de fonctionnement 2021



Chapitre	Libellé	Réalisé 2020	Réalisé 2021
013	Atténuations de charges	51 175,24	63 707,33
70	Produits des services	181 839,10	246 765,26
73	Impôts et taxes	2 008 275,33	2 075 954,05
74	Dotations	1 308 766,50	1 326 847,13
75	Produits de gestion courante	14 199,29	14 683,81
76	Produits financiers	7,38	7,38
77	Produits exceptionnels	11 548,57	11 999,82
		3 575 811,41	3 731 356,56

En faisant l'exercice de comparer ces recettes réelles à celles de 2019, il est possible de démontrer que :

- Les produits de services restent inférieurs à 2019, avec pour principale raison la situation sanitaire et la baisse des services d'accueil périscolaire ou de l'ALSH ;
  - Fermeture de l'accueil du soir du 6 avril au 9 avril 2021, en raison du contexte sanitaire ;
  - Centre de loisirs d'avril 2021 impacté (6 enfants au lieu des 70 habituellement inscrits) ;
  - Baisse du nombre d'enfants accueillis le soir par rapport à 2019.
- On note aussi une baisse des prestations attribuées par la CAF (7478), en raison de la baisse d'heures d'activités.

D'autre part, on note l'augmentation classique et induite par le développement de la commune des Impôts et taxes (+ 2.94%) ou des Dotations et participations (+ 1.38%).

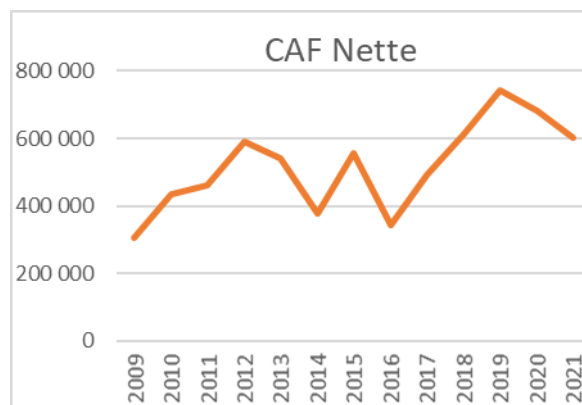
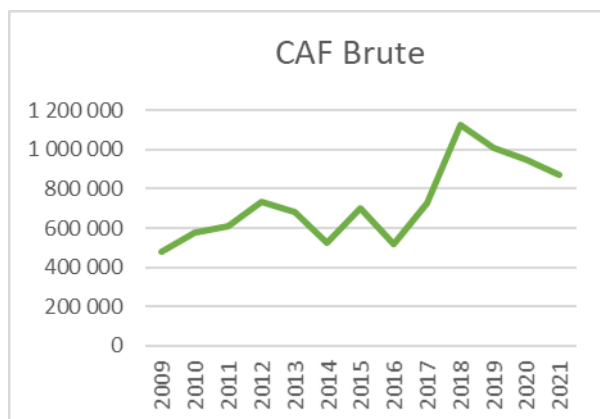
En conclusion, on peut affirmer que la part des recettes de fonctionnement continue de croître année après année (2019 reste inédite en raison de la vente de la Ferme Rebours).

### **Capacité d'Auto-Financement (CAF)**

Le bilan 2021 génère une Capacité d'Auto-Financement (CAF Brute) en baisse par rapport à 2020 mais toujours en forte hausse par rapport aux années 2010-2015.

La CAF Nette (CAF Brute – Remboursement du capital) diminue également par rapport à 2020, mais reste supérieure aux 12 dernières années (moyenne de 516 000 euros).

<b>Capacité d'Auto-Financement BRUTE 2020</b> 949 567 euros	<b>Capacité d'Auto-Financement BRUTE 2021</b> 880 356 euros
<b>Capacité d'Auto-Financement NETTE 2020</b> 682 347 euros	<b>Capacité d'Auto-Financement NETTE 2021</b> 608 970 euros



### Investissement

Le niveau d'investissement est limité en 2021, principalement en raison d'un retard dans le lancement des travaux prévus en raison du contexte COVID (difficulté de recrutement des entreprises et approvisionnement en matériaux).

Réalisé 2021	
BATIMENTS - EQUIPEMENTS PUBLICS	145 492.25 €
VOIRIES - ESPACES PUBLICS	402 045.98 €
OPERATIONS DIVERSES	282 604.28 €
SUBVENTION D'EQUIPEMENTS (SDE)	22 436.81 €
<b>TOTAL</b>	<b>852 579.32 €</b>

### Hypothèse d'affectation de résultat

En annexe de ce rapport, le document *Affectation du résultat* permet d'avoir une vue d'ensemble sur les résultats 2021, c'est-à-dire le Compte Administratif, en constatant à nouveau l'excédent en fonctionnement. Particularité de 2021, la section d'investissement est excédentaire, en raison des décalages de travaux ; ceci permet de diminuer considérablement le déficit structurel en investissement.

Pour rappel, la jonction entre un budget n-1 et un budget n se fait par « l'affectation du résultat » du budget n-1. Il est proposé d'attendre le Conseil Municipal du mois de mars pour valider définitivement cette affectation.

Un débat s'instaure :

- **Avis** → Le Budget a été bien géré, bien affecté. Le document était un bon support, lisible (B. MAHE). Merci aux services pour la bonne gestion de la commune (B. IDRI, B. MAHE). Je m'associe à ces félicitations, en remerciant Elodie DAUGAN. On gagne également en clarté et en compréhension, avec une vision pluriannuelle (M. Le maire).

- **Déficit d'investissement** → Dans la présentation, vous avez évoqué qu'habituellement c'est déficitaire, pouvez-vous préciser (R. BERNARD) ? Oui, habituellement, c'est toujours en déficit car on a plus d'investissement. Mais cette année c'est l'inverse. Le « habituellement » est sans doute de trop (B. IDRI). On a réalisé moins que ce qu'on a prévu (M. le Maire).
- **Dépenses de voirie (fonctionnement)** → Je suis surprise de voir que le compte lié aux dépenses de voirie est passé de 26 000 euros à 67 000 euros, alors que nous avons investi sur du matériel pour le fauchage. Je suis surprise par l'externalisation (F. LEPETIT). C'était prévu au Budget et deux raisons l'expliquent : 1) Hausse du Curage et du fauchage en 2021. Ce besoin a été mis en lumière lors de la catastrophe naturelle de 2020. 2) Perte d'un agent qui avait la compétence fauchage ; d'où l'externalisation. Le recrutement en 2021 d'un nouvel agent de voirie va permettre de reprendre en régie le fauchage (DGS). Il était temps de faire du curage (R. BERNARD).
- **Hausse des charges de personnel** → Concernant le personnel, il y a une hausse de 100 000 euros. Il faudra être vigilant sur les ratios. Le recensement va aider en ce sens (R. BERNARD). On va aussi augmenter sur 2022 et continuer le développement des services ; on va se rapprocher du ratio départemental. La population évolue ; mais il y a aussi une question de niveau de service, qui s'accroît. Il faut de la sérénité dans l'accomplissement des tâches. On assume qu'il y ait une évolution. La réalité nous rattrape ; on est en flux tendu. On y reviendra au moment du vote du Budget (M. Le Maire). Si on était en dessous de la moyenne, c'est qu'on était en bonne gestion (R. BERNARD). La moyenne n'est pas un objectif. Les indicateurs de référence sont importants (T. GUILLEMOT). On pourrait comparer par grands thèmes, par grands services ; Selon l'externalisation de missions, cela peut changer. On est soucieux de la qualité de service, mais aussi des choix versus régie / externalisation. On fait le choix de reprendre en régie un certain nombre de missions (M. le Maire).

Mme IDRI présente l'affectation du résultat 2021 ; sujet voté au prochain Conseil Municipal.

M. Le Maire quitte la séance, avant le vote, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Sous la présidence d'Alain VADEPIED, Le Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- **PREND ACTE** de la présentation faite du compte administratif,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs.

---

### **Délibération n° 2022-02-03 : Débat d'Orientations Budgétaires (DOB 2022)**

**Rapporteur : M. Le MAIRE**

---

Ce débat est l'occasion d'échanger sur les tendances budgétaires en termes de fonctionnement et de projets d'investissement, et, au-delà des chiffres, sur les grandes lignes du projet politique. Dédié à l'année 2022, ce débat est aussi une occasion d'actualiser une perspective pluriannuelle.

Rappelons que 2020 et 2021 ont été marquées considérablement par la période COVID.

Sur le plan national, la Loi de Finances 2022 estime le taux de croissance à 6% et une inflation à 1.5 %.

La particularité de 2022 sera la mise en place de la nouvelle nomenclature M57 au sein de la commune, avec des impacts sur les imputations budgétaires mais aussi, pour rappel, la suppression des dépenses imprévues, la fongibilité des crédits et les provisions semi-budgétaires.

# SECTION FONCTIONNEMENT

## Focus sur le fonctionnement et les dépenses à caractère général

L'enjeu du vivre ensemble reste la clé de voute de la politique communale, dans un contexte où les années 2020 et 2021 ont été fortement contrariées en la matière. Cela repose en particulier sur une ambition conjointe sur les plans culturel et de prévention/cohésion sociale.

Pour 2022, la saison culturelle sera donc riche et diversifiée, avec des rendez-vous dans les quartiers, un ciné-club, un projet de résidence, des animations autour de Natures en Ville, de la ludothèque ou de la bibliothèque, etc. Il sera aussi question de l'inauguration officielle de la Station Verte. D'autres initiatives de convivialité se déploieront.

De manière à compenser les deux années antérieures, le budget alloué aux service périscolaire / extrascolaire / jeunesse sera lui aussi augmenté avec notamment davantage de séjours au programme de l'été.

En continuité des dernières années, mais dans une dimension moindre, des travaux en régie sont au programme, grâce à l'appui du Service Technique :

- Place de l'ancienne mairie de St Solen : Aménagement de toilettes publiques en lien à l'aire de camping-car + renouvellement du local de stockage ;
- Entretien de l'abri-pétanque ;
- Aménagement de bureaux / locaux (Bibliothèque, local jeunes, service périscolaire, etc.)

Des dépenses diverses vont croître en 2022, avec par exemple la hausse des carburants, la hausse de l'énergie et de l'électricité (prévision + 25 %), des assurances communales (+ 23%), frais de télécommunication (Fibre), de maintenance informatique, etc.

En contrepartie, des dépenses vont diminuer, comme certaines prestations d'entretien reprises en régie (espaces publics, nettoyage des sols du Pôle Sportif). Le reversement de fiscalité des zones économiques, avec le nouveau Pacte Fiscal de Dinan Agglomération, diminuera de 35%.

L'ouverture d'une 5<sup>ème</sup> classe à l'école maternelle a été annoncée par l'Inspection de l'Education Nationale, ce qui est une excellente nouvelle démontrant le dynamisme de la commune et le rajeunissement des effectifs. Il faut de ce fait prévoir des crédits supplémentaires, autant en investissement qu'en fonctionnement, avec la particularité de devoir également revenir à 5 ATSEM.

## Focus sur les dépenses liées au personnel

Sur le plan des dépenses liées au personnel, la structuration des services évolue, avec une montée en puissance concrète et forte en 2022. Il faut rappeler que la dépense par habitant s'établit actuellement à 358 euros/habitant, pour une moyenne départementale à 463 euros/an pour les communes de notre strate. La projection 2022 nous amènera autour de 440 euros/an.

Ces évolutions RH auront un impact, assumé, sur le fonctionnement. En effet la commune grandit, avec de forts enjeux de développement, et il est nécessaire d'adapter la structure pour mener à bien les projets, suivre et piloter les dossiers, et rendre un service efficient à la population. Ces choix ont été réfléchis lors de deux séminaires RH en 2021, permettant de juger des évolutions nécessaires à l'organisation des services, sans omettre les objectifs de qualité et de bien-être au travail. La période Covid a été difficile et il est important d'apporter plus de sérénité

Quelques chiffres pour comprendre ces évolutions, avec un focus sur le service administratif :

- o Urbanisme : + 46 % des PC, + 69 % de CU, + 67 % de DP ;
- o RH : + 70 % d'arrêtés concernant le personnel municipal ;
- o Etat Civil : + 80% de demandes de changement de régime matrimonial, + 300% de reconnaissance d'enfants, + 80 % d'achats de concessions ;

- Finances : + 12 % d'écritures comptables (Titres et mandats), + Budget CCAS en gestion complète.

Ces évolutions s'articuleront donc autour de nombreux paramètres :

- *Une réorganisation / un renfort dans divers services*

- Administratif avec la création de Pôles, avec création de postes à venir, pour continuer à se structurer et préparer la croissance à venir de la commune ;
- Restaurant Scolaire pour continuer à développer la politique d'une alimentation saine et raisonnée ;
- Jeunesse et le déploiement de la politique du Bien grandir ;
- CCAS avec l'augmentation de la Durée Hebdomadaire des Services (DHS) de l'agent d'accueil social (passage à plein temps) ;
- Périscolaire / Extrascolaire avec une analyse des besoins et des ratios et la hausse des effectifs en maternelle ;
- Espaces Publics avec la reprise en régie de la gestion du désherbage ; Nouvelle stratégie mise en place, avec un équipement innovant ;
- Patrimoine Bâti avec un renforcement du service, afin d'avancer sur la gestion préventive de l'entretien des bâtiments et la mise en place d'un Plan Pluriannuel de gestion du patrimoine ;
- Voirie et la reconstitution d'une équipe de deux agents, contractuels pour l'instant (Stagiatisation à prévoir sur 2022 et 2023) ;
- Hygiène et propreté et la professionnalisation des activités de nettoyage, la reprise en régie de l'entretien des sols du Pôle Sportif, etc. ;
- Ecole Maternelle avec le recrutement d'un(e) 5<sup>ème</sup> ATSEM ; soit un passage à 221 heures / semaine pour les ATSEM à la rentrée de septembre 2022 (en 2021, volume de 174 heures par semaine ; 4 ATSEM).

- *Un cadre réglementaire*

- L'évolution des carrières des agents par le biais de reclassements, avancement d'échelons, obtention de concours/examens ;
- L'évolution statutaire d'agents ayant des contrats à temps non complet et/ou contractuels (stagiatisation d'agents de voirie et enfance/jeunesse) ;
- Le Plan de Relance a permis également de développer massivement les recrutements de contrats PEC (Parcours Emploi Compétences), financés à hauteur de 65 % par l'Etat sur une durée maximale de 11 mois ; cette opportunité a été saisie par la commune afin de donner accès à l'emploi à de nombreux jeunes tout en renforçant les services ;
- La hausse du contrat d'assurance statutaire, liée à la situation actuelle et au contrat groupe négocié par le CDG 22.

- *Des obligations sur 2022*

- Le recensement de la population et le recrutement de 9 agents recenseurs (pour rappel, coût de 16 Ke) non compensé en totalité par l'Etat ;
- Les élections présidentielles et législatives avec 4 scrutins ;
- Indemnité Inflation de 100 euros versée à la quasi-totalité des agents ; cette aide exceptionnelle de l'Etat sera versée par la collectivité, qui sera ensuite remboursée indirectement par une baisse des cotisations.

- *Un retard à combler – un effort à concrétiser sur le régime indemnitaire des agents*
  - Les fonctionnaires territoriaux sont rémunérés grâce au Traitement Indiciaire Brut (TIB – lié à la carrière de l'agent, et dont le point reste encore aujourd'hui « gelé ») et au Régime Indemnitaire (RIFSEEP), principalement.
  - Le RIFSEEP a pris la place de l'ancien système des primes (IAT par exemple), en 2018, délibération à l'appui. Il se décide sous l'autorité territoriale. Il est donc différent entre les collectivités, et parfois avec des disparités considérables, ce qui peut être un frein dans les recrutements par exemple.
  - Sur la commune, ce système a été rediscuté en 2021 et a fait l'objet d'un travail de comparaison entre une douzaine de villes des Côtes d'Armor, de la même strate que Lanvallay. Cette analyse a permis de confirmer les intuitions d'un retard conséquent sur le montant attribué aux agents de la collectivité, avec en moyenne un RIFSEEP inférieur de 31.38 % aux autres collectivités.
  - ➔ Il est ainsi proposé de revaloriser l'ensemble des agents municipaux, dans une logique de rattrapage sur 2 années, tout en prenant en compte qu'il est impossible de combler totalement ce retard en si peu de temps.
  
- *Une structuration de la gestion du personnel*
  - Sans surcoût, mais à visée sociale et managériale, l'année 2022 verra la mise en place d'une Commission du Personnel, d'un Bureau RH, la création d'un livret d'accueil pour les nouveaux agents, la mise en place d'un Plan de Formation pluriannuelle, et avec l'adoption prochaine des Lignes Directrices de Gestion (LDG).

### **Focus sur les recettes de fonctionnement**

Le recensement réalisé début 2022 est une étape importante dans le fonctionnement de la commune et permettra d'affiner la population légale. Ce nouveau chiffrage, couplé aux nombreuses constructions, actualisera de fait les dotations de l'Etat et les contributions locales ; les recettes devraient augmenter à partir de 2023.

Pour 2022 en revanche, la population prise en compte est équivalente à celle de 2021 (+ 4 habitants) : les dotations resteront sensiblement stables.

Sur le plan des « contributions directes », une augmentation des *bases* (+3.4%) sera observée en 2022. Dans un contexte de disparition de la taxe d'habitation, une réflexion sur les *taux* de taxe foncière doit être menée par la Commission Finances (pas d'évolution depuis 2006).

Le nouveau Pacte Fiscal de Dinan Agglomération permettra à la commune de reverser moins de fiscalité liée aux zones économiques communautaires – Une délibération permettra d'accepter et de prendre en compte ce nouveau calcul.

Les recettes périscolaires reviendront sans doute au niveau de celles de 2019, après des années impactées par le Covid.

Les délibérations liées à la nouvelle tarification des concessions, des droits de place ou des tarifs des salles, n'ont pas pour objectif d'augmenter les recettes mais plutôt de rattraper un retard, simplifier les procédures ou encore d'harmoniser certains tarifs.



# SECTION INVESTISSEMENT

Les investissements ci-après sont comme toujours exprimés en TTC. En 2022 ils s'articuleront autour de plusieurs grands projets :

- Le principal d'entre eux sera l'aménagement fonctionnel et la rénovation énergétique de la salle des fêtes, avec la démolition de la bibliothèque (1.5 millions d'euros) ;
- Le début des travaux du Centre Technique Municipal (pour 300 Ke) ;
- Les travaux de la 10<sup>ème</sup> salle des Colibris (260 Ke) ;
- Les aménagements de voirie tels que celui prévu à la Ville Arais (2<sup>ème</sup> semestre 2022) ou encore le parking du boulodrome de St Solen ;
- Les études préalables pour l'aménagement de la rue des Acacias suite aux travaux de réseaux ;
- Le Plan Vélo, avec l'aménagement des Tilleuls et la piste du Lion d'Or ;
- Le projet agricole et les aménagements techniques ;
- La poursuite de l'aménagement d'équipement autour du Pôle Sportif et du jardin Public, avec la construction d'un Street-Park (180 Ke) ;
- L'acquisition de matériels techniques, comme la désherbeuse (35 Ke), avec la finalisation du renouvellement du Parc Automobile à prévoir ;
- La réalisation d'un nouveau site internet et d'une charte graphique.

A noter aussi : l'expression des habitants (avec notamment des pétitions dans plusieurs quartiers) doivent maintenir notre ambition d'apaisement des voies et des rues, par la maîtrise des vitesses. Cela passe par l'aménagement, mais aussi par la réglementation de la vitesse autorisée. La volonté politique est d'aller, en zone urbaine, vers un système majoritairement en Zone 30, avec quelques zones 20. Ceci aura des impacts significatifs en termes de signalétique : une délibération prochaine sera proposée pour entrer dans le détail.

Il sera possible d'étudier le système des AP/CP (Autorisation de Programme / Crédit de Paiement) pour lisser les dépenses, mais aussi les subventions, sur plusieurs exercices budgétaires. Ce pourrait être le cas pour des opérations d'ampleur comme la salle des fêtes, le CTM (ou plus tard le tiers lieu). Le cas échéant, une délibération actera ce principe lors du prochain Conseil Municipal.

Certains investissements pourront être progressivement intégrés en cours d'année dans des Décisions Modificatives selon leur maturité, ou en fonction de l'instruction en cours ou à venir de subventions qui ne peuvent être inscrites au Budget Primitif (ex : Dossier DETR 2022 déposé en janvier). De fait, des travaux non-inscrits au Budget pourront éventuellement être ajoutés en cours d'année, comme des travaux d'entretien de la voirie, ou le projet de hangar agricole.

La création d'un budget annexe pour la gestion des lotissements communaux sera obligatoire (« Colombier Nord » et « Colombier Sud », terrains maîtrisés par l'EPFB), dès lors que les premiers travaux seront entrepris, et que la charge foncière sera reprise par la commune. Le recrutement de la Maîtrise d'œuvre est lancé pour ce projet. Pour équilibrer ce budget annexe, deux options sont envisageables :

- Un emprunt ;
- Un versement exceptionnel du Budget général au Budget Lotissement.

Au vu des projets en cours, il sera plus judicieux de réaliser un emprunt propre au Budget Lotissement.

## Synthèse Investissements

La tendance est donc la suivante :

- En dépenses : un prévisionnel de 3.3 millions d'euros (dont 915 KE de « restes à réaliser » de 2021), soit 70 % d'augmentation par rapport à 2021 ;

Cette augmentation s'explique en partie par un retard dans le lancement des travaux prévus en 2021 en raison du contexte COVID (difficulté de recrutement des entreprises et approvisionnement en matériaux) ;

- Et en recettes :

- Environ 800 Ke de subventions, dont 355 Ke de « restes à réaliser » ;
- Environ 130 Ke de fond de compensation de TVA ;
- La vente de l'ancienne école de St Solen (138 Ke) ;
- L'affectation du budget de fonctionnement à définir, avec en prévision environ 770 Ke,
- Un emprunt, indispensable en 2022, pour équilibrer le budget, qui pourrait être de l'ordre d'un million d'euros ; cependant, ce montant sera à affiner en fonction des subventions obtenues en cours d'année.

Un débat s'instaure :

- **RIFSEEP** → Concernant le Régime Indemnitare, nos agents sont payés au « lance-pierres », au sens où on est très en retard par rapport à d'autres collectivités. On doit travailler sur ce sujet. On a du mal à s'aligner lors des recrutements. On doit être attractif. Sur le service technique, il y a des spécificités fortes, comme pour le fauchage et on est en difficulté dans les recrutements. En 2022, on va réajuster, après un travail comparatif avec d'autres communes (J. PINTO). On n'a pas eu l'œil suffisamment attentif depuis notre arrivée, donc on doit se mettre à jour. La projection des calculs du 012 nous rapproche de la moyenne départementale. Notre situation financière est bonne, et donc on doit être bon sur notre fonctionnement en termes de service rendu et de sérénité des agents ; on se le doit par rapport à la population (M. Le Maire).
- **Emprunt** → J'ai quelques questions et une remarque. Tout d'abord peut-on nous rappeler l'endettement ? Quel serait le montant de l'emprunt (R. BERNARD) ? L'endettement est de 2.4 millions, avec 5 emprunts en cours. On rembourse actuellement 270 000 euros par mois (B. IDRI). Pour l'emprunt, on pourrait demander 1 million. Cela reste à l'arbitrage. Forcément un nouvel emprunt impactera le remboursement de capital, les intérêts, et on devra donc l'actualiser dans une DM (M. Le Maire). Le créneau pour emprunter est encore bon. Il est malgré tout préférable d'emprunter maintenant, plutôt que dans un an ou deux ans (T. GUILLEMOT).
- **Investissements** → On est mal à l'aise avec les chiffres évoqués sur les investissements. Mal à l'aise, le terme est faible. J'ai repris ce qui était annoncé lors du DOB 2021. Sur la plupart des postes, les augmentations sont colossales. Salle des fêtes 800 000 euros annoncés ; aujourd'hui 1.5 million, quasiment le double. 10<sup>e</sup> salle : 120 000 euros, aujourd'hui on est à 260 000 euros. Plus du double. Soit les projets ont changé d'ampleur ; soit on a mal étudié le projet. Oui, il y a les augmentations des matériaux, mais pas du simple au double. Que se passe-t-il (R. BERNARD) ? Concernant la 10<sup>e</sup> salle, on peut dire que le projet à 120 000 était mal estimé. Il y a un imprévu de taille qui réside dans le plancher. Ce n'était pas vu lors de la première phase de travaux ; on a été mal conseillé. Il y a eu un dérapage donc. Dans ce Budget, il y a aussi la réfection de la couverture ; l'an dernier on parlait que de l'aménagement de la salle. Donc on a développé le projet. Notre programmation d'entretien des bâtiments est donc une chose à mettre en place pour maintenir notre patrimoine. Si on avait un meilleur suivi, on aurait pu le prévoir. A cela s'ajoute la hausse des matériaux. Le bâtiment a pris 30 % ; on a aussi du mal à trouver des entreprises. On ne fait pas de projection anxiogène, mais on est passé à plus de 30 % (H. LECOINTRE). Parfois on augmente l'ambition en cours de route (M. Le Maire).
- **La Farandole** → L'école de la Farandole, c'est un investissement de 2007. Ce bâtiment n'est pas encore amorti, avec des emprunts conséquents. Normalement, on devrait refaire ce bâtiment ; c'est une vraie passoire énergétique, avec un cout de fonctionnement énorme. Pour exemple, la commune de Quévert refait son école. Elle ressemble à notre école. A vouloir faire des économies d'investissement, on se retrouve pris au piège. Le toit de la mairie par exemple, on a fait des économies et on n'a pas tout changé. Ce choix économique porte préjudice aujourd'hui car on

pourrait être amené à refaire la toiture. On aurait peut-être dû faire la 10<sup>e</sup> salle au moment de l'école, mais on ne peut pas refaire l'histoire (B. MAHE).

- **Estimations** → Mon propos n'est pas de dire que le cout est trop élevé. C'est l'écart entre ce qu'on envisage au début et le cout final. Si on reprend l'exemple de l'école, c'est inquiétant si on a aussi une prévision du simple au double en cours de route (R. BERNARD). C'est un exercice complexe de faire des estimations, avec une difficulté réelle de prévoir les montants. On doit s'adapter aussi à la réalité, et notamment dans la rénovation. Pour le CTM on est très vigilant par exemple à être sur un coût d'objectif clair (H. LECOINTRE). Sur le CTM, on critique le montant trop élevé ; Pas l'écart. Oui c'est difficile. Je ne suis pas architecte, mais on fait appel à des AMO, des conseils, donc on devrait mieux le prévoir (R. BERNARD). Pour le CTM, on est dans cette phase d'optimiser le budget. Pour le Pôle Sportif, l'enveloppe objectif avait été maintenue (M. Le Maire). Les AMO ont beaucoup de mal à chiffrer aujourd'hui. C'est très difficile de se projeter. La situation actuelle est inédite. On n'a pas de visibilité, nous élus, et les entreprises (D. BRIAND). Pour Les Colibris, on a tenu le budget très serré. Sur le plan conjoncturel, c'est parfois difficile. Aujourd'hui, tenir un budget c'est plus difficile, et cela explique le dépassement (H. LECOINTRE). Depuis 2014, on s'est rarement trompé dans le Budget. Parfois on peut avoir des dépassements, mais c'est aussi lié au contexte. Nos budgets sont cohérents par rapport à nos ambitions et ce qu'on propose à nos habitants (J. PINTO)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND NOTE** que le Débat d'Orientations Budgétaires 2022 s'est tenu conformément à la réglementation.

---

## **Délibération n° 2022-02-04 : Pacte Fiscal Financier et Solidaire – Dinan Agglomération – Approbation**

**Rapporteur : Brigitte IDRI**

---

Dinan Agglomération a validé en septembre 2018 un Pacte Fiscal et Financier Solidaire construit autour de 5 axes principaux :

1. Les fonds de concours
2. La dotation de solidarité communautaire
3. Le reversement des IFRER éoliens et centrales photovoltaïques
4. Le reversement du produit de foncier bâti communal perçues sur les zones d'activités communautaires
5. Le reversement de la taxe d'aménagement perçues sur les zones d'activités communautaires

Les objectifs poursuivis à l'occasion de ce deuxième Pacte Fiscal et Financier Solidaire sont les suivants :

### **1. Concernant les reversements financiers aux communes :**

L'objectif est d'accompagner de manière conséquente les projets d'investissement des communes en allouant à l'ensemble des communes composant l'agglomération un fonds de concours doté d'une enveloppe de 6,275 M€.

En contrepartie les critères exclusifs de la DSC sont supprimés.

### **2. Concernant les reversements de fiscalité entre EPCI et communes :**

L'objectif est de partager la richesse produite par le développement économique ou la fiscalité environnementale (éoliennes, centrales photovoltaïques) avec les communes.

Les évolutions proposées sont présentées dans le document en annexe.

Un débat s'instaure :

- **Implantations** → Ce sont toutes les nouvelles implantations d'entreprises qui sont concernées (C. RE) ? Seulement dans les zones d'activités communautaires et sur la consommation foncière (B. IDRI, M. le Maire).
- **Gavottes** → Concernant les Gavottes (J. PINTO) ? C'était une dérogation, un système dérogatoire, valable pour les Gavottes et Kermené. On va donc redescendre de 50 % à 30 % mais la dynamique est à notre avantage (M. Le Maire). On va donc gagner d'office 20 000 euros grâce à ce nouveau pacte fiscal (B. IDRI).

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le Pacte Fiscal et Financier Solidaire (PFFS) annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** M. Le Maire, ou son représentant, à signer la convention de reversement du foncier bâti sur les zones d'activités communautaires annexé à la présente délibération

---

### **Délibération n° 2022-02-05 : Tarifs – Cimetière**

**Rapporteur : José PINTO**

---

La Commission Finances, réunie le 15 février 2022, a étudié les propositions d'évolutions des tarifs des différentes concessions.

Pour rappel, il existe 4 cimetières sur la commune : Les Rochettes (Ancien cimetière de Lanvallay), Jardin de la Croix (nouveau cimetière de Lanvallay), Tressaint et Saint-Solen.

Les tarifs des concessions n'avaient pas évolué depuis février 2008. Il n'existait pas non plus de directive claire pour le service Etat Civil concernant les demandes d'attribution par anticipation.

L'objectif est donc de mettre à jour les tarifs, après une analyse croisée avec différentes communes de la strate, de simplifier les différents tarifs proposés, et d'harmoniser les durées des concessions.

Un débat s'instaure :

- **Différence Colombarium / Cavurne** → Quelle est la différence (F. LEPETIT) ? Le cavurne est dans le sol ; le colombarium est un équipement à plusieurs niveaux (C. RE).
- **Vacation funéraire** → Quelle est la vacation (S. TROUBADOURS) ? Si on avait un policier municipal, il devrait être présent lors de l'incinération, et la vacation est versée par la famille du défunt. Aujourd'hui c'est un élu, donc pas de vacation (J. PINTO).
- **Concession anticipée** → On ne peut plus réserver en avance (F. LEPETIT) ? On a très peu de places, donc on a dû limiter les réservations (J. PINTO).

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **FIXE** les nouveaux tarifs comme indiqué dans le tableau ci-dessous,

	Durée	Tarif	Surface
Concession	15 ans	187,5	75 € x 2,5m <sup>2</sup>
	30 ans	287.50	115 € x 2,5m <sup>2</sup>
	50 ans	500	200 € x 2,5m <sup>2</sup>

Colombarium	15 ans	400	
	30 ans	700	
Cavurne	15 ans	250	
	30 ans	400	

- **APPLIQUE** ces nouveaux tarifs à partir du 1<sup>er</sup> mars 2022,
- **FIXE** la vacation funéraire à 25 euros,
- **CONSERVE** la répartition suivante : 2/3 du prix pour la commune et 1/3 du prix pour le CCAS,
- **MET FIN** aux concessions anticipées.

---

## **Délibération n° 2022-02-06 : Tarifs – Location des salles**

**Rapporteur : Alain VADEPIED**

---

La Commission Finances, réunie le 15 février 2022, a étudié les propositions d'évolutions des tarifs des différentes salles communales.

Les tarifs des salles n'ont pas été révisés depuis 2016. En 2018, une simple actualisation pour la Gratuité des associations. En outre, les tarifs de la location de la vaisselle n'ont pas été révisés depuis 2006.

Préalablement, lors de la location de la salle, la vaisselle était comprise dans le prix. Les Côtissois pouvaient également louer uniquement de la vaisselle, sans louer de salle, et étaient facturés à la pièce.

Les objectifs de cette évolution des tarifs sont multiples :

- Réalisation de kits vaisselles indivisibles et facturés en supplément de la location de la salle ;
- Suppression du service de location uniquement de vaisselle ;
- Gratuité de la location de vaisselle aux associations ;
- Moderniser les accessoires loués (panières à pain, pichets, etc.) ;
- Révision du prix de location des salles.

Un débat s'instaure :

- **Associations** → La gratuité concerne que les associations communales (F. LEPETIT, R. BERNARD) ? Les associations communales et partenaires, comme Jazz en place par exemple (A. VADEPIED). L'idée est de soutenir la dynamique associative, en maintenant la gratuité des salles par exemple. Il fallait aussi se mettre à jour et faciliter la gestion des services (comptage des assiettes, état des lieux), donc faire plus simple avec un meilleur service (T. CASSIGNEUL).
- **Vaisselle** → On arrête la location de la vaisselle aux particuliers. Il n'y a plus de sens de le faire ; des prestataires externes le font et sont mieux placés pour le faire (A. VADEPIED).
- **Obsèques** → Concernant les obsèques, on l'a inscrit pour que ce soit plus clair, plus lisible, et on est toujours à l'écoute des associations dans le cadre d'obsèques d'un de leurs membres (T. CASSIGNEUL).
- **Nettoyage** → Concernant le nettoyage, une grille de nettoyage sera constituée afin de préciser ce qu'on demande (S. GUERIN).

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **FIXE** les nouveaux tarifs comme indiqué dans le tableau en annexe,
- **ACTE** le principe d'une location vaisselle uniquement lors de la location d'une salle,
- **ACTE** la gratuité de la location vaisselle pour les associations communales,

- **FIXE** le tarif d'un couvert à 1 euro par personne, (3 assiettes, 1 jeu de couverts, 2 verres à pied, 1 tasse),
- **DETERMINE** le tarif du kit vaisselle en fonction de la contenance du bac (non connu au moment de la délibération),
- **APPLIQUE** ces nouveaux tarifs à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

## 2 – BATIMENTS COMMUNAUX

### Délibération n° 2022-02-07 : Salle des fêtes – Sélection des prestataires

Rapporteur : Haude LECOINTRE

Pour rappel, lors de la délibération n° 2021 12 06, le Conseil Municipal a validé la sélection d'entreprises pour les travaux de rénovation de la Salle des fêtes. Les lots suivants ont été pourvus :

- Lot N°01 Démolition – Désamiantage
- Lot N° 05 Couverture
- Lot N°08 Cloisons – Doublage
- Lot N°09 Revêtement de sol – Faïence – Sol souple
- Lot N°10 Peinture
- Lot N°11 Faux plafond
- Lot N°13 Cuisine

Les autres lots ont été soit infructueux, soit sans suite. Après de nouveaux échanges avec le Maître d'œuvre, il a été décidé de modifier certains lots afin d'avoir plus d'offres.

Ainsi, la nouvelle consultation s'est déroulée du 14 janvier au 11 février, pour les lots suivants :

- Lot N° 02 Terrassement – VRD
- Lot N° 03 Gros Œuvre
- Lot N° 04 Charpente Bois
- Lot N° 06 Menuiserie Extérieure
- Lot N°07 Menuiserie Intérieure – Parquet – Agencement
- Lot N°12 ~~Bardage métallique~~ – Serrurerie ; Equipements Scéniques
- Lot N°15 Electricité
- Lot N°16 Plomberie – Chauffage - Ventilation

12 offres ont été reçues lors de cette nouvelle consultation. L'ouverture des plis a été réalisée en Commission des Marchés le vendredi 11 février, 14h. L'analyse a été effectuée par l'agence COLAS – DURAND Architectes, selon les critères définis dans le règlement de consultation :

1. Critère prix : 60 %
2. Critère technique : 40%

Après avis de la Commission des Marchés Publics, réunie le 23 février, en présence de l'agence COLAS DURAND Architectes,

Un débat s'instaure :

- **Offres** → Il est aujourd'hui difficile d'avoir des offres liées au Bois. Les entreprises sont débordées et certaines ne veulent plus faire d'offres, car elles n'arrivent pas à estimer la hausse des coûts. Après 2 appels d'offres infructueux, on peut solliciter en direct les entreprises (H. LECOINTRE). Vu qu'on a

retenu les entreprises titulaires des lots Démolitions et Gros Œuvre, on peut commencer les travaux (M. le Maire).

Le Conseil Municipal, avec **22 voix POUR et 5 voix CONTRE** (C. GUIGUI-DELAROCHE, R. BERNARD D. BODIN (Pouvoir), P. QUINTIN, F. LEPETIT) :

- **ATTRIBUE** le lot n° 02 – Terrassement – VRD, à l'entreprise **COLAS**, pour un montant de **42 781.00** euros HT,
- **ATTRIBUE** le lot n° 03 – Gros Œuvre, à l'entreprise **CRD**, pour un montant de **235 000.00** euros HT,
- **ATTRIBUE** le lot n° 07 – Menuiserie intérieure – Parquet – Agencement, à l'entreprise **MARTIN**, pour un montant de **73 424.22** euros HT,
- **ATTRIBUE** le lot n° 15 – Electricité, à l'entreprise **JPF Industries**, pour un montant de **135 000.00** euros HT,
- **ATTRIBUE** le lot n° 16 – Plomberie – Chauffage – Ventilation, à l'entreprise **EREO**, pour un montant de **139 575.53** euros HT,
- **DECLARE INFRUCTUEUX** le lot n° 04 – Charpente Bois, le lot n° 06 – Menuiserie Extérieure, le lot n° 12 – Equipements Scéniques,
- **DECIDE DE CONSULTER** en direct pour les lots 4, 6 et 12, conformément au Code des Marchés Publics,
- **ACTUALISE** le montant total des travaux à **988 484.05** euros HT, avant l'attribution des 3 derniers lots et du mobilier,
- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant à signer tout document en lien à cette affaire.

### **3 – INFORMATIONS GENERALES**

#### **3-1 Dinan Agglomération - Actualités**

Pas d'informations.

#### **3-2 Dossiers de demandes de permis de construire et de déclarations préalables déposés**

##### **Déclarations préalables :**

- MONFRONT Michel – 10 avenue des Champs Hingants – 3 rue du Général Dinan – erreur de dépôt dématérialisation
- GUIGNET Sandrine – 19 avenue du Chemin vert – remplacement des menuiseries
- LESNE David- 38 rue des Chanteries- piscine
- DIVEU Patrick- 62 avenue de Beauvais- Pose de châssis de toit
- Département 22- rue du Parc Saint-Brieuc- Rue du Lion d'Or- garde-corps
- KNIGHT David- 21 rue du Four- Pergola
- HATTAIS Serge- 38 La Touchefais Trélivan- 29 rue des Champs Jacquets- clôture
- NOZ DEIZ- 23 rue des Croix Dinan- 18 allée des Charmilles- remplacement des menuiseries + rampe d'accès
- DINAN AGGLOMERATION- 8 Bd Simone Veil Dinan- 16 rue du Four- Peinture des menuiseries
- DERYNCK Bernard- 25 rue du Court Champ- Remplacement de la porte de garage
- Mairie de Lanvally- Rue de Rennes- Rue des écoles- rénovation de la toiture et modification des ouvertures
- LEMAINS Vincent- 30 avenue de la Boule d'Or- clôture
- SCNS Les Champs Jacquets- Rue Pierre et Marie Curie Saint Brieuc- 17 rue des Champs Jacquets- coupe d'arbres
- COBI- Rue Charles de Gaulle- remplacement des menuiseries
- Fraternité Sacerdotale St Pie X- Avenue de Beauvais- rénovation toiture
- RAULET Thierry- 24 rue des Chanteries Tressaint- piscine
- RUSU Maçonnerie Pierre- 2bis rue Ste Méline Lamballe- 7 rue du Four- rénovation garage

- GUYON Pierre- 11 le Bourgneuf La Vicomté s/ Rance- 48 Ter rue des Chevrins- clôture
- LEBRANCHU Michelle- 5 rue de l'Eglise Tressaint- création d'une baie vitrée
- LEJARD Laetitia- 7 rue du Clos Hervé Saint Solen- Abri de jardin
- HATTAIS Serge- 38 la Touchefais Trélivan- 29 rue des Champs Jacquets- abri de jardin

### **Permis de construire**

- COURTEL Florent et Le POMMELET Cindy – 4 Hameau de la Goduçais Minihic/Rance – 15 rue Cécile Chaminade – Maison individuelle
- GAGNEUX Eric – 10 impasse Notre Dame Bobital – 13 rue Cécile Chaminade – Maison individuelle
- MARION Hélène – 14 rue du Bas Bourg St Solen – Construction d'un garage

H. LECOINTRE informe du démarrage des travaux des lotissements du Pré de l'Isle.

### **3-3 Information dans le cadre de la délégation donnée au Maire (Art. L2122-22 du CGCT)**

- Etude géotechnique – Site CTM, *CSOL ENVIRONNEMENT*, 2 434 euros HT, **opération 96 Centre Technique Municipal.**

### **3-4 Informations générales**

#### **Point Agenda**

##### **- Conseil Municipal**

- Vendredi 1<sup>er</sup> avril
- Vendredi 29 avril
- Vendredi 3 juin
- Vendredi 1<sup>er</sup> juillet
- Vendredi 22 juillet

##### **- Commission**

- Finances :
  - Mardi 15 mars, 20h
- Marchés Publics :
  - Vendredi 8 avril, 14h
  - Mercredi 20 avril, 17h
  - Vendredi 22 avril, 14h

#### **Point RH**

Des recrutements se précisent avec l'arrivée d'un nouvel agent en voirie et le recrutement d'une nouvelle chargée d'accueil (prochaine délibération à venir).

### **4 - QUESTIONS DIVERSES**

**FIN : 22h45**